

Paris, le 31 janvier 2018

FCPI NextStage CAP 2017 IR : information aux souscripteurs sur la liquidation en cours

(Vous n'avez aucune démarche à effectuer)

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit au FCPI « NextStage CAP 2017 IR » et votre FCPI est entré en période de liquidation le 31 octobre 2017. Depuis cette date, **le montant total des distributions que vous avez perçu correspond à 100% de votre investissement initial** (hors droits d'entrée et hors réduction fiscale initiale sur l'impôt sur les revenus).

Votre FCPI est arrivé à échéance le 31 décembre 2017 et il détenait encore à cette date 4 sociétés en portefeuille. Aussi nous avons décidé de stopper le prélèvement des frais de gestion sur votre FCPI et nous concentrons actuellement tous nos efforts sur la cession de ces sociétés.

La valorisation au 31 décembre 2017 de votre FCPI est de 0,22 euros / part A (soit +22% de performance à cette date). Cette valeur peut évoluer dans le temps jusqu'à la liquidation définitive (évolution pouvant être à la baisse ou à la hausse).

Suite aux dernières cessions à réaliser, votre FCPI sera liquidé définitivement et procédera aux dernières distributions en votre faveur. **Nous vous tiendrons naturellement informé de la poursuite de ces dernières opérations qui interviendront dans les meilleurs délais.**

A noter : afin d'assurer un traitement égalitaire des souscripteurs et conformément au Règlement du FCPI, les rachats de parts sont bloqués pendant la période de liquidation. A la clôture de la liquidation, un rapport sera établi par le commissaire aux comptes du FCPI sur les conditions de la liquidation ainsi que sur les opérations intervenues depuis la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera mis à votre disposition au siège social de NextStage AM et sera accessible sur simple demande.



NextStageAM

L'équipe NextStage AM et votre conseiller financier sont à votre écoute pour répondre à vos questions, et vous prient de recevoir nos salutations distinguées.

Grégoire SENTILHES

Président